

RISQUE FEUX DE FORÊT



QU'EST-CE QU'UN FEU DE FORÊT ?

Les feux de forêt sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations pouvant être :

- **des forêts** : formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes d'essences forestières, d'âges divers et de densité variable;
- **des landes, friches et terrains vacants non cultivés, ni pâturés** : formations végétales, plus ou moins hautes, fermées et denses, pouvant contenir des arbres épars.

Les causes de départs de feux sont diverses. La plupart sont **d'origine inconnue** (58%) ou **accidentelle** (29% : trains, installations électriques, incinérations, travaux agricoles et forestiers, loisirs...), les autres sont **liées à la malveillance** (5%) ou **d'origine naturelle** (seuls 8% d'entre eux résultent d'un impact de foudre).

Ces phénomènes de feux de forêt s'expliquent par certaines caractéristiques propres à la Gironde :

- La forêt départementale se distingue par **la prépondérance du pin maritime**, essence résineuse par nature hautement inflammable. Cependant, la forêt des Landes de Gascogne est **une forêt cultivée**, qui bénéficie d'un entretien régulier, tant de la masse de combustibles sur les strates herbacées et arbustives (sauf forêt usagère de La Teste) que des réseaux d'accès.
- **De nombreux arbres déracinés consécutifs aux tempêtes n'ont pu être encore dégagés.** Ces bois desséchés, particulièrement inflammables, amplifient les risques de propagation de feux de forêt et ralentissent la progression des moyens de secours et de lutte contre les incendies.
- **Certains végétaux**, occupant la strate herbacée de la forêt, **aggravent ce risque** : il s'agit en particulier de **la molinie** (graminée) et **des fougères** dont les feuilles sont sèches en fin de saison hivernale. Soumises à l'action des vents secs d'est, dominants en cette période de l'année, elles constituent un redoutable combustible pouvant propager le feu à des vitesses impressionnantes.
- **Les sols essentiellement sableux** ne sont pas portants en hiver et au printemps. La remontée de la nappe phréatique gêne l'accès des véhicules de lutte contre les incendies qui ont tendance à s'embourber.

LES TYPES DE FEUX ▼



Strate des ligneux hauts

Strate des ligneux bas (maquis, garrigue)

Strate herbacée
Litière



La litière est très inflammable. Elle est à l'origine d'un grand nombre de départs de feu, difficiles à détecter, car se consumant lentement. **Les feux de sol** brûlent la matière organique contenue dans la litière et l'humus. Alimentés par incandescence avec combustion, leur vitesse de propagation est faible.



La strate herbacée est d'une grande inflammabilité ; le vent peut y propager le feu sur de grandes superficies. La strate des ligneux bas (maquis, garrigue) est d'une inflammabilité moyenne ; elle transmet rapidement le feu aux strates supérieures. **Les feux de surface** brûlent les strates basses de la végétation, c'est-à-dire la partie supérieure de la litière, la strate herbacée et les ligneux bas. Ils se propagent en général par rayonnement et affectent la garrigue ou les landes.



La strate des ligneux hauts est rarement à l'origine d'un feu. Elle permet cependant la propagation des flammes lorsqu'elle est atteinte. **Les feux de cimes** brûlent la partie supérieure des arbres et forment une couronne de feu. Ils libèrent en général de grandes quantités d'énergie et leur vitesse de propagation est très élevée. Ils sont d'autant plus intenses et difficiles à contrôler que le vent est fort et le combustible sec.

RISQUE FEUX DE FORÊT

La conjonction de ces facteurs explique la multiplication des incendies au cours des mois de mars et d'avril. Les mois d'été, au cours desquels se conjuguent les effets de la chaleur, de la faible pluviométrie et de l'importante occupation touristique du territoire forestier (camping, parking, pistes cyclables, etc.), constituent une deuxième période sensible.

SECTEURS LES PLUS SENSIBLES

En Gironde, la forêt couvre 483 222 hectares soit près de la moitié de la superficie du département (45 %). Depuis 1986, la Gironde connaît une moyenne annuelle de 1 143 départs de feu et de 1 283 hectares incendiés. C'est le département français comptant le plus grand nombre de départs de feu de végétation.

La sensibilité au feu de forêt n'est pas la même partout en Gironde. Les secteurs les plus sensibles sont :

- la forêt landaise,
- les forêts périurbaines, en bordure de routes et de voies ferrées (*d'avantage exposées du fait de leur proximité avec les activités humaines*),
- les forêts du littoral, très fréquentées en été et où le relief rend difficiles les interventions,
- les terrains militaires (*où il est difficile d'intervenir notamment du fait de la présence de munitions non explosées*),
- les secteurs en voie de boisement du fait de l'abandon de l'agriculture.

Exemples historiques

20 août 1949 : 140 000 hectares brûlés à Cestas et 82 morts

31 mars au 1^{er} avril 1990 : 5 600 hectares ravagés à Salaunes

Juillet 2015 : 570 hectares de pinèdes brûlés à Saint-Jean-d'Ilac et Pessac

Avril 2017 : 1100 hectares de forêt ravagés à Cissac-Médoc.

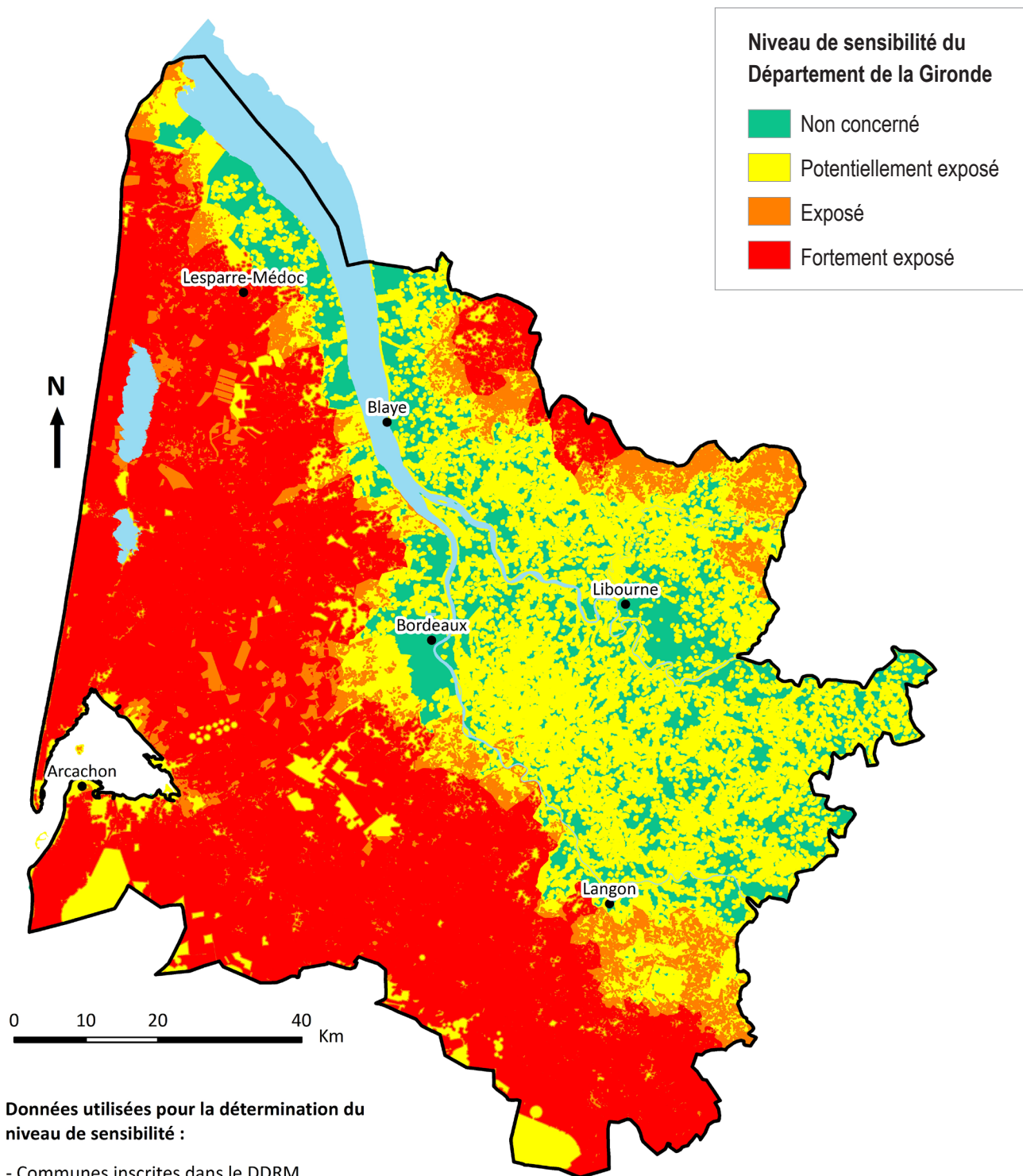
Juillet 2022 : 7 000 hectares de forêt ravagés à La Teste et 13 800 hectares à Landiras

Feux de forêt de Louchats en juillet 2022 ▼



RISQUE FEUX DE FORÊT

OÙ SE SITUENT LES ZONES SENSIBLES AU RISQUE DE FEUX DE FORÊT EN GIRONDE?



**Données utilisées pour la détermination du
niveau de sensibilité :**

- Communes inscrites dans le DDRM
- Atlas départemental du risque d'incendie de forêt de Gironde
- Zonages réglementaires des PPR Incendie de forêt
- Couverture forestière du département de la Gironde

Consulter la fiche méthodologique pour plus d'informations

RISQUE FEUX DE FORÊT

QUELS SONT LES ASPECTS REGLEMENTAIRES ?



Les articles L131-10 à L131-16 fixent et imposent les obligations légales de débroussaillage (OLD) par arrêté préfectoral.

En complément, l'arrêté du 29 juin 2016 du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, fixe le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre les incendies.

LES PLANS DE PRÉVENTION DU RISQUE D'INCENDIES DE FORÊTS

Les Plans de prévention du risque d'incendies de forêts (PPRIF) : codifiés dans les articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-12 du code de l'environnement, ils ciblent prioritairement les territoires exposés à des niveaux de risque importants et à une pression foncière forte. Ils répondent aux objectifs de non aggravation de l'exposition et de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens en :

** délimitant des zones d'exposition aux risques à l'intérieur desquelles des constructions ou des aménagements sont interdits,*

** définissant des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde ainsi que des mesures relatives à l'aménagement, à l'utilisation ou à l'exploitation de constructions, d'ouvrages ou d'espaces cultivés ou plantés existant à la date d'approbation du plan.*

LES ACTEURS

La Préfecture, les communes

La population

L'ONF (Office Nationale des Forêts)

Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)



RISQUE FEUX DE FORÊT

QUELS SONT LES ENJEUX GIRONDINS EXPOSÉS ?



159 communes

(soit 29% des communes en Gironde)

Environ **930 000** personnes
(soit 62% des habitants girondins)



Environ **765 000** bâtiments
(soit 84% des bâtiments du territoire)

Environ **30 000** bâtiments industriels
(soit 76% des bâtiments industriels de Gironde)



QUELS SONT LES ENJEUX DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 33 EXPOSÉS ?



287 sites

(soit 56% des sites gérés par le CD33)



2 984 HA

d'Espaces Naturels Sensibles (ENS)
(soit 95% des ENS gérés par le CD33)

Environ **4 465 KM** linéaire de routes
(soit 72% des routes gérées par le CD33)



Environ **4 550 KM** de chemins de randonnée
et de pistes cyclables
(soit 82% des chemins et pistes gérés par le CD33)

